

2009



**Vous êtes un exemple à suivre ?  
Vous serez un exemple en vue !**



**OCIRP**  
unis par excellence



## Un prix en vue

### L'OCIRP lance la deuxième édition du Prix « Acteurs Économiques & Handicap »...

Vous vous engagez et vous agissez de façon concrète pour le bien-être et le mieux-vivre des personnes en situation de handicap dans votre structure. Nous vous invitons à participer à la deuxième édition du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap ». Parce que l'intégration des personnes en situation de handicap mérite les efforts de chacun d'entre nous dans le cadre professionnel et collectif : acteurs privés, acteurs publics et acteurs de l'économie sociale, nous devons tous nous unir pour faire connaître et échanger nos idées et nos actions.

## Des partenaires vigilants

### Qui ont un regard d'expert sur l'insertion des personnes en situation de handicap



**Association de gestion des fonds pour l'insertion  
des personnes handicapées.**

L'Agefiph, organisme paritaire, doté d'une mission de service public poursuit 4 objectifs :

- développer la qualification des personnes handicapées,
- améliorer l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés,
- aider les entreprises à recruter et à conserver leurs salariés handicapés,
- approfondir la connaissance de la population active handicapée.



**ANDRH Association nationale des directeurs des ressources humaines.**

Fondée en 1947, l'ANDRH est une association de 5000 praticiens dont la vocation est de servir et faire progresser la fonction Ressources Humaines dans les entreprises. La répartition de ses membres en 80 groupes locaux et unions régionales lui permet de couvrir l'ensemble du territoire.



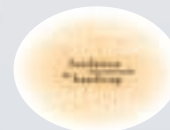
**Comité national de coordination de l'action en faveur  
des personnes handicapées.**

Le CCAH rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles et des entreprises, et les associations nationales les plus représentatives des personnes handicapées. Promoteur d'actions au service du handicap, cette association reconnue d'utilité publique, a pour mission de financer la création d'établissements et de services pour personnes handicapées et d'être un pôle national de conseils et d'informations sur le secteur du handicap.



**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées  
dans la fonction publique.**

Le Fiphfp a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein des trois fonctions publiques.



**L'action de la Fondation Internationale du Handicap vise,  
en France et dans le monde, à :**

- favoriser la recherche d'un accompagnement adapté à la personne handicapée et à son environnement (à sa famille en particulier),
- promouvoir la recherche appliquée,
- expérimenter, valoriser et diffuser des pratiques innovantes de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.



**Observatoire de l'action sociale décentralisée.**

L'Odas a pour mission de collecter et produire des informations sur les politiques sociales, permettant leur analyse, et d'effectuer des recommandations pour accompagner les acteurs locaux dans l'évolution de leurs stratégies, organisations et pratiques.

## Une invitation qui voit large

**Puisque tous les acteurs économiques publics et privés sont invités à concourir**

### La coprésidence

Dans une logique paritaire, le jury est coprésidé par deux personnalités : Patrick GOHET, délégué interministériel aux personnes handicapées et Marie-Sophie DESAULLE, directrice de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Poitou-Charentes.

### Les membres du jury

Le jury est composé de représentants des partenaires et de l'OCIRP, de parlementaires et de professionnels qualifiés.

## Des prix visiblement valorisants

**Soit 7 prix au total qui visent à mettre en valeur les exemples à suivre**

Tous les acteurs économiques peuvent participer au Prix OCIRP. Ils sont répartis en trois catégories :

### Acteurs publics

Toutes les administrations publiques (administration centrale, fonction publique territoriale et hospitalière), les entreprises et les structures publiques et parapubliques.

### Acteurs privés

Toutes les entreprises privées, quelle que soit leur taille, y compris les organismes à gestion paritaire et les syndicats.

### Acteurs de l'économie sociale

Toutes les associations, les coopératives et les mutuelles.



## Un jury qui a l'œil

**Composé de partenaires et représentants de l'OCIRP, de parlementaires et de professionnels qualifiés**

Deux Prix seront décernés dans chacune des trois catégories d'acteurs économiques qui peuvent concourir (acteurs privés, publics et de l'économie sociale), ainsi qu'un Prix Spécial : le « coup de cœur » du jury.

### Soit 7 Prix au total

Ces Prix récompensent toute action d'innovation et/ou de sensibilisation auprès des salariés, des agents des fonctions publiques, du grand public ou des personnes handicapées elles-mêmes : amélioration des conditions de travail, de reclassement ou de maintien dans l'emploi, accompagnement de parcours, accessibilité des postes à tous les handicaps, actions de prévention, d'information, actions artistiques et culturelles.

Chacune de ces actions sera appréciée en fonction de son contenu, de sa condition de mise en œuvre et des publics visés.

## Participer, c'est voir plus loin

**En participant au Prix OCIRP, vous contribuez à un événement reconnu sur le handicap**

## Comment participer ?

### Dossier de présentation

Il suffit de remplir un dossier de participation, téléchargeable sur Internet, composé d'une fiche de renseignements et d'un dossier de candidature.

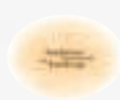
### À remettre avant le 15 avril 2009 à l'OCIRP

La date limite de remise des dossiers est fixée au 15 avril 2009 pour des actions en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et le 15 avril 2009.



## Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap. 2<sup>e</sup> édition

En association avec :



Organisé par Tribulis



En partenariat avec



## Au cœur de la famille

Au cœur de la famille, les conséquences du décès précoce, de la dépendance et du handicap restent très insuffisamment prises en charge par les régimes légaux de protection sociale.

Depuis quarante ans, près de quarante institutions de prévoyance sont regroupées au sein de l'OCIRP afin de permettre aux salariés de bénéficier de garanties de prévoyance adaptées à ces situations, dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise ou de la branche professionnelle. Plus de quatre millions de salariés et 600 000 entreprises relèvent des garanties de l'OCIRP.

L'OCIRP, union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire, est à but non lucratif.



Prix OCIRP Acteurs Économiques & Handicap. 2<sup>e</sup> édition

# Participer c'est voir plus loin



Dépôt des candidatures  
avant le 15 avril 2009

Remise des prix  
le 17 juin 2009



Organisé par Tribulis

En partenariat avec



En association avec



**OCIRP**  
unis par excellence